



SECTION CAP DE BOS

Parents bénévoles :

Nous sommes en recherche de parents volontaires pour coordonner notre action dans cette école.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans parent, aucun atelier ne sera mis en place...

Chers Parents,

Les activités du Patronage des Ecoles Laïques de Pessac vont reprendre à partir du **02 octobre 2017**. Le PELP propose aux enfants l'acquisition de « savoir-faire » dans les domaines culturel, artistique et sportif. Les ateliers qui vous sont proposés sont mis en place par des parents bénévoles et encadrés par des professionnels compétents soigneusement sélectionnés par le P.E.L.P..

Cette année, nous vous proposons l'activité suivante (sous réserve de la mise à disposition des locaux par la Ville de Pessac) :

INITIATION MUSICALE : initiation à la musique : découverte des notions de rythmes à travers le chant et la musique contemporaine Mardi 16h30 – 18h00 avec Olivier

L'atelier se déroule dans l'école.

Bon à savoir : Les enfants sont pris en charge par l'intervenant PELP à 16h30 et prennent leur gouter (tiré du sac) surveillé par l'intervenant PELP. Les familles viennent chercher l'enfant à la fin de l'activité : l'enfant ne fréquente pas l'accueil périscolaire.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Une permanence sera organisée : voir le lieu et l'horaire sur le site internet.

Vous pouvez également inscrire votre enfant en déposant le dossier d'inscription complet dans la boîte aux lettres du PELP à l'une des adresses suivantes :

- 17 rue Herman Lemoine (école A. Briand) à Pessac
- 2 bis rue des anciens de l'AFN à Pessac

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter directement les responsables bénévoles de la section dont les coordonnées figurent en haut de cette page.

*Le PELP vous propose également d'autres activités (enfants et/ou adultes)
sur d'autres lieux dans la commune,
tous les renseignements sur : www.pelp-pessac.fr*

Les tarifs proposés sont uniformisés pour toutes les activités et intègrent une tarification différenciée selon les revenus des familles conformément aux tarifications de l'accueil périscolaire municipal.

Tarif réduit pour plusieurs activités :

10 % de remise pour la 2^{ème} activité* - 15% à partir de la 3^{ème} activité* au sein d'une même famille.

* remise applicable uniquement sur les activités collectives enfants

TARIFS DES ACTIVITES				
Adhésion	10 € payable une fois par enfant pour l'année scolaire			
	à ajouter au montant du 1^{er} chèque			
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Participation annuelle par atelier	200 € (soit 4 x 50 €)	224 € (soit 4 x 56 €)	244 € (soit 4 x 64 €)	264 € (soit 4 x 66 €)
<i>Quotient familial</i>	<i>1 – 600</i>	<i>601 – 1087</i>	<i>1088 – 1645</i>	<i>1646 et +</i>

Les familles en difficulté peuvent se rapprocher de leur assistante sociale pour envisager une demande d'aide financière auprès des services sociaux.

L'inscription est annuelle. Elle peut néanmoins, être réglée en 4 fois. Les chèques seront alors débités en octobre, novembre, décembre et janvier. Etablir le ou les chèque(s) à l'ordre de PELP.

La détermination du tarif qui vous sera appliqué se fera sur présentation d'un justificatif CAF, à défaut le Tarif D sera appliqué.

Toutes les activités enfants bénéficient d'un tarif adapté selon les revenus des familles.

Attention : Les dossiers seront traités dans l'ordre d'inscription.

Nous vous demandons de bien vouloir nous remettre lors de l'inscription :

⇒ **le bulletin d'inscription complété et signé à télécharger sur notre site internet :**

www.pelp-pessac.fr

- ⇒ le règlement complet correspondant à l'inscription (adhésion + cotisation annuelle)
- ⇒ photocopie du justificatif de tarif CAF
- ⇒ la fiche sanitaire complétée en 2 exemplaires (2 pages)
- ⇒ 2 enveloppes timbrées avec votre nom et adresse

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

- Compte-tenu des engagements pris avec nos intervenants pour l'année scolaire, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler un atelier par manque d'inscriptions.
- **Les ateliers n'ont lieu que dans la mesure où un parent se porte volontaire pour être référent de l'activité de son enfant auprès du PELP**
- Les ateliers n'ont lieu que dans la mesure où l'accueil périscolaire est assuré.
- En cas de force majeure (fermeture de l'Ecole...) nos ateliers n'auront pas lieu.
- Seuls les parents bénévoles du P.E.L.P. sont habilités à prendre les inscriptions.
- Les animateurs-techniciens, les enseignants et le personnel de l'accueil périscolaire n'accepteront aucune inscription.

DOCUMENT A CONSERVER